

Procès-verbal de la 201^e assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2021 à 18h30 par Zoom

Présences : 219 membres

Personnes invitées :

- Jean-Sébastien Martineau (conseiller syndical au Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale de la CSN – SAMVR).
- o Josée Déziel (comité de négociation et de mobilisation de la FNEEQ);
- Luc Loignon (agent de bureau du SPECS-CSN);
- o Sébastien Manka (comité de négociation et de mobilisation de la FNEEQ) et

Ordre du jour

1.	Nomination à la présidence de l'assemblée	2
2.	Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	2
	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
	État des négociations :	
	4.1 Rapport sur la négociation de table centrale	
5.	Exercice du rapport de force :	3
	5.1 Rapport sur la mobilisation. 5.2 Recommandation sur le mandat de grève. 5.3 Règles du Fonds de défense professionnelle de la CSN (FDP) et règles de participation à la grève. 5.4 Règles du Fonds de résistance syndicale du SPECS-CSN (FRS).	4 5
6.	Vote de grève :	
	6.1 Explication du déroulement du vote sur la plateforme SimpleSondage	7
7.	Plan de mobilisation	9
8.	Proposition de destruction des bulletins de vote	9
9	Levée de l'assemblée.	9



1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 201.1

« Il est proposé de nommer Yves Lafond à la présidence d'assemblée. » Julie Dionne propose et Sophie Hébert appuie. Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 201.2

« Il est proposé d'accepter les huit nouvelles et nouveaux membres qui suivent :

- Virginie Gagnon (Techniques de physiothérapie);
- Jean-François Hamel (Musique);
- Nicolas-Alexandre Marcotte (Musique);
- Jean-Sébastien Mercier (Techniques de génie mécanique);
- Charles Naaman (Physique);
- o Robert Pednault (Techniques policières);
- Jason Roy (Littérature et communication);
- o Nathalie Stébenne (Soins infirmiers). »

Bruno Lemieux propose et Mylène Filion-Hébert appuie. Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 201.3

« *Il est proposé d'adopter l'ordre du jour présenté.* » Sylvain Daigneault propose et Nathalie De Grâce appuie. Adoptée à l'unanimité.

4. État des négociations :

4.1 Rapport sur la négociation de table centrale.

L'exécutif présente une capsule vidéo réalisée par l'exécutif au sujet de la convention collective.

L'exécutif projette une présentation résumant les grandes étapes de la négociation, de l'automne 2018 à aujourd'hui.

Questions et commentaires :

- o Un membre demande d'avoir accès à la présentation à l'extérieur de l'assemblée générale.
 - L'exécutif répond qu'il l'intégrera dans la prochaine infolettre Quand les profs...

4.2 Rapport sur la négociation de la table sectorielle.

L'exécutif présente un rapport sur la négociation de la table sectorielle et rappelle nos demandes locales.



Questions et commentaires :

- o Une membre demande des précisions par rapport au devoir de loyauté de la partie patronale.
 - L'exécutif répond qu'il s'agit de sanctions qui pourraient être appliquées dans le cas d'un manque de devoir envers l'employeur. Sébastien Manka précise que ce devoir est déjà prévu de par la loi.
 - Un membre aimerait avoir des précisions par rapport aux demandes sur le perfectionnement de la partie patronale.
 - Sébastien Manka explique qu'il s'agit de mise à jour des connaissances et que la partie patronale aimerait intégrer une obligation dans la convention. Josée Déziel précise que la partie patronale voudrait qu'en contrepartie de la reconnaissance de la liberté académique encadrée et donc limitée, soit rendu obligatoire le perfectionnement, tant en ce qui concerne la pédagogie, la qualité de la langue que le numérique. L'exécutif précise qu'au niveau local, nous n'avons pas cette problématique, mais qu'on pourrait nous obliger à suivre certaines formations pédagogiques.
- Une membre se demande qu'en est-il de l'écriture inclusive dans la convention, comment cela a-t-il été reçu.
 - La partie sur les droits des communautés LGBTQ+ serait réglée avec la partie patronale et celle sur les droits parentaux n'est pas réglée.

5. Exercice du rapport de force :

5.1 Rapport sur la mobilisation.

L'exécutif invite les membres à aller visiter la page Facebook du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke – SPECS pour visionner la vidéo de Joan Sénéchal du Collège Ahuntsic, intitulée *T'as qu'à, T'as qu'à signer!* Plusieurs de nos membres sont impliquées dans la vidéo, bravo!

L'exécutif présente un rapport sur la mobilisation.

Questions et commentaires :

- Un membre se demande sur quels faits se base-t-on pour considérer que la pression augmente sur la partie patronale ?
 - L'exécutif répond que nos patrons nous disent déjà que nos actions ont des répercussions jusqu'au Conseil du trésor. Jean-Sébastien Martineau ajoute que le gouvernement a tenté de bloquer les plus récentes mobilisations, telle que la grève des enseignant.es affecté.es à la CSQ, ce qui explique qu'il réagit à la pression.



5.2 Recommandation sur le mandat de grève.

L'exécutif présente une recommandation sur le mandat de grève.

Recommandation sur le mandat de grève

Je mandate le SPECS-CSN pour déclencher une grève jusqu'à l'équivalent de cinq (5) jours sur une base séquentielle (fédérative, sectorielle ou régionale) ou nationale à exercer au moment jugé opportun, en coordination avec les fédérations du secteur public CSN réunies en CCSPP*, en tenant compte de la conjoncture de la négociation et de la situation sanitaire.

*CCSPP: Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN

Recommandation sur le ralliement

Je mandate le SPECS-CSN pour se rallier au mandat de grève obtenu par la majorité des syndicats concernés de la FNEEQ, selon les modalités applicables à la fédération.

Questions et commentaires :

- Une membre demande de préciser le lien entre la situation sanitaire et le déclenchement de la grève.
 - L'exécutif répond que la réflexion avait été partagée en février quand on s'était donné le mandat d'intensification des moyens de pression. Deux autres syndicats ont déjà fait la grève avant nous au Cégep de Sherbrooke, alors le constat est que lorsque les bâtiments sont inaccessibles, la direction fait le choix de lever les cours, alors l'objectif est atteint. Les consignes sanitaires semblent avoir été respectées sans problème. Probablement que nous aurions un exercice de la grève similaire avec du piquetage devant les bâtiments.
- Un membre se demande si cela aura l'effet escompté et dérangera suffisamment si elle a lieu à la toute fin de la session.
- Un autre membre se demande de quelle façon les dates seront déterminées et pourquoi peut-être à compter du 10 mai pendant la semaine des examens ?
 - L'exécutif répond que la décision de partir en grève va se réfléchir de façon coordonnée avec la FNEEQ. Une masse critique de syndicats de cégeps doivent adhérer à cette grève. Nous avons une petite fenêtre d'opportunité en mai et après il pourrait y avoir une suite en août.
- Un membre aimerait être convaincu que ça vaut la peine de faire la grève si elle n'est pas générale illimitée, puisqu'on est payé à la tâche, on devra reprendre le temps perdu tout en ayant une coupure de salaire.
 - L'exécutif répond que l'objectif de se voter une banque de 5 jours est de les avoir. Des mandats de grèves illimitées pourraient refroidir certains syndicats et affaiblir les mandats. L'idée est d'y aller progressivement et d'avoir des mandats forts bien appliqués. Si on constate que la formule illimitée est mieux, elle sera considérée en temps et lieu et on reviendra en assemblée générale.
 - L'exécutif précise que chaque journée de retard de l'arrivée des infirmières dans le réseau de la santé peut avoir des conséquences graves.



- Un membre se demande si tous les syndicats se positionnent sur le mandat de grève actuellement.
- L'exécutif répond que tous les syndicats vont se poser la question et voter sur le mandat de grève. Lorsque tous les résultats seront connus, le CCSPP donnera suite.
- o Un membre se demande quand aura lieu le retour de consultation des différentes instances ?
 - L'exécutif répond qu'il s'agit du 23 avril pour la FNEEQ et du 10 mai pour les autres instances.
- Un membre se demande si ce serait une bonne idée d'adopter la même stratégie que les grèves des écoles primaires et secondaires ? Par exemple, une grève d'une heure ou deux pourrait avoir un grand impact sur les examens.
- Un membre se demande si on se rallie si la grève est votée par une majorité, et de même si la grève est rejetée par une majorité; est-ce dans les deux sens ?
 - Jean-Sébastien Martineau explique que la proposition de ralliement sera utile si nous votons contre la grève alors que la plupart des autres syndicats ont voté pour. Il serait peu commun qu'on l'applique dans l'autre sens.
 - L'exécutif répond que tout est à l'étude en ce moment et que lors des regroupements, les méthodes les plus efficaces seront choisies. Nous n'avons pas la même situation que les écoles primaires et secondaires, puisqu'elles ont aussi des services d'autobus et des services de garde.
- Une membre se demande si les autres cégeps votent en même temps que nous et pourquoi n'avons-nous pas agi avant d'autre part ?
 - L'exécutif répond qu'en ce moment même, deux cégeps prennent des votes et d'autres en prendront dans les prochains jours. Nous sommes la locomotive en quelque sorte. Nous avons attendu à cause du domaine de la santé qui ont plus de 9000 membres.
- Une membre se demande si la grève pendant la période des examens aurait un impact dans le cas d'un examen fait à distance.
 - L'exécutif répond que pour certains diplômés, cela pourrait avoir un plus grand impact que pour d'autres, notre première date possible est le 10 mai, mais cela ne veut pas dire que nous allons amorcer une grève à ce moment précis.

5.3 Règles du Fonds de défense professionnelle de la CSN (FDP) et règles de participation à la grève.

Jean-Sébastien Martineau présente le Fonds de défense professionnelle, qui incarne la solidarité à la manière CSN.

Règlements de participation (Articles 16 et 19 des Statuts et règlements du FDP)

Questions et commentaires :

Un membre se demande ce que le Fonds de défense professionnelle représente pour notre syndicat, étant donné que nous avons déjà le Fonds de résistance syndicale, cela nous coûtera-t-il plus cher sur notre paie ?



- L'exécutif répond que nous cotisons déjà à ce fonds et que nous y avons droit tant et aussi longtemps que nous respectons les règles de la CSN.
- o Un membre se demande comment les prestations seront versées en cas de grève ?
 - L'exécutif répond que le 50 \$ provient du fonds local et que cela prend un certain temps pour être admissible au FDP et que les deux fonds sont complémentaires.
 - Jean-Sébastien Martineau précise que la dernière fois le seuil n'avait pas été atteint pour avoir droit au FDP, que la modification du 7 jours à 3 jours a eu lieu en janvier 2021 lors du dernier congrès de la CSN.
- Un membre se demande qu'arrive-t-il pour une personne qui est en congé (une année sabbatique par exemple) ?
 - Jean-Sébastien Martineau répond que techniquement une personne en sabbatique ne serait pas tenue de faire la grève, car elle n'est pas à l'emploi et le cas s'applique également pour un congé parental ou une invalidité.
- o Attendu que la décision de faire la grève est une décision collective
- o Attendu la nécessité de la solidarité et de l'unité de tous les membres
- Attendu que tous les membres du syndicat sont directement impliqués et intéressés aux objectifs pour lesquels il y a conflit
- o Considérant que notre participation doit être basée sur la justice et l'équité
- Considérant l'obligation pour le syndicat de se conformer aux statuts et règlements du FDP édictés par le congrès de la CSN

Résolution 201.4

- « Il est proposé que l'assemblée générale de notre syndicat se donne les règlements de participation à la grève suivants :
- Tous les membres doivent s'inscrire au conflit selon la méthode prescrite par le CE de la CSN, et ce, au plus tard dans les 7 jours qui suivent le déclenchement du conflit. Le refus de le faire équivaut à une renonciation aux prestations
- 2. Tous les membres doivent s'inscrire à une équipe de piquetage ou être membre d'un comité de grève
- 3. Chaque membre est tenu de faire son piquetage selon l'horaire établi par le comité responsable ou de participer aux travaux des comités, selon le cas
- 4. Tous les membres sont tenus d'assister aux assemblées hebdomadaires d'information
- 5. Lorsque le syndicat organise des formations syndicales, les membres sont tenus d'y assister. De telles formations tiennent lieu de piquetage pendant cette journée
- 6. Tout membre qui refuse de se conformer aux règlements de participation ne pourra bénéficier des prestations de grève allouées par le FDP
- 7. Chaque membre du syndicat doit recevoir une copie des présents règlements
- 8. Aucune consommation d'alcool ou de drogue ne sera tolérée sur la ligne de piquetage ou au local syndical ».



Julie Dionne propose et Josianne Fortin appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.4 Règles du Fonds de résistance syndicale du SPECS-CSN (FRS).

L'exécutif explique le fonctionnement du Fonds de résistance syndicale qui s'active au 3^e jour de grève avec un versement de 50 \$ par jour de grève.

Questions et commentaires :

- Un membre explique que dans le contexte sanitaire et pour des raisons médicales, certains membres pourraient décider de ne pas faire de piquetage, qu'en est-il dans de telles situations ?
 - L'exécutif indique qu'il pourrait y avoir des accommodements pour le FRS dans de pareilles situations si les membres communiquent avec le SPECS-CSN.
 - Jean-Sébastien Martineau répond qu'il pourrait y avoir d'autres moyens de participer à la grève qui pourraient être mis en œuvre.
 - o L'exécutif précise qu'il y aura des moyens mis en place pour faire du piquetage virtuel.
- Un membre critique le fait que 50 \$ n'est pas suffisant et que nous avons un fonds de 400 000 \$.
 - L'exécutif répond que si quelqu'un a des problèmes financiers, nous avons aussi un autre fonds spécial pour accommoder certaines personnes. Nous ne pourrions pas changer le montant des fonds sans consulter les membres au préalable.
- Ou un membre se demande quel changement a eu lieu entre la dernière grève et la présente considérant que le montant de nos prestations syndicales a augmenté et que les versements prévus dans notre fonds de résistance syndicale non ?
 - L'exécutif répond qu'on pensait à l'époque que la grève serait plus longue, cela n'a pas été le cas, mais il pourrait y avoir une réflexion à ce sujet après cette grève-ci.

6. Vote de grève :

6.1 Explication du déroulement du vote sur la plateforme SimpleSondage.

Le directeur des élections, Jean-Thomas Courchesne, explique le fonctionnement du vote secret dans SimpleSondage, sur recommandation de la CSN.



6.2 Votes secrets.

Intentions sur les propositions :

- o Julie Dionne sensibilise les gens à l'importance du vote sur le ralliement.
- Un membre énonce que cinq jours est déjà bien pour perturber, que Sherbrooke a toujours été historiquement parlant un syndicat fortement mobilisé et qu'il votera pour.
- Un membre exprime qu'il se sent déchiré de voter maintenant et qu'il voit plus la mobilisation à l'automne, il n'a pas le goût de rattraper des journées présentement.
- Un membre renchérit qu'il pense que l'attention de la population ne sera pas nécessairement là considérant la situation sanitaire actuelle et qu'il n'hésiterait pas pour l'automne, mais que présentement, il considère le contexte mal choisi.
- Un membre croit qu'il pourrait y avoir un meilleur effort de fait pour les versements de prestations du FRS et il suggère que la grève prenne la forme d'une grève tournante plutôt que des journées complètes.
- Une membre invite à voter pour démontrer la force de notre message et que cela fait plus d'un an que la convention est échue.
- Une membre invite à voter pour démontrer notre solidarité avec le milieu de la santé.
- o Un membre invite à voter par solidarité avec les précaires.
- Michael Labarre rappelle que lors de la dernière négociation, nous avons eu un changement de rangement qui a eu un impact positif sur le chèque de paie.
- o Un membre invite à voter pour, le gouvernement nous a assez fait attendre.
- o Un membre invite à voter pour, par solidarité avec les milieux de l'éducation à l'enfance.
- Amélie Gauthier rappelle que cela fait 2 ans qu'on se bat pour avoir une répartition équitable du volet 2 et que si tout le monde a à cœur ses ressources supplémentaires là, il faut se battre en se positionnant pour la grève. Chaque session, des précaires écrivent à l'exécutif pour demander des congés et ils n'y ont pas droit. Elle souhaite qu'on agisse comme locomotive dans le réseau.
- Julie Dionne dit en conclusion qu'on a bien entendu les demandes sur le format de grève et que l'exécutif les portera.

Le directeur des élections, Jean-Thomas Courchesne précise que le vote secret aura lieu vers 21h.

Le directeur des élections communique les résultats du vote à 21h25.

Libellé de la proposition de vote de grève (ne peut être amendée)

Résolution 201.5

« Je mandate le SPECS-CSN (Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke – CSN) pour déclencher une grève jusqu'à l'équivalent de cinq (5) jours sur une base séquentielle (fédérative, sectorielle ou régionale) ou nationale à exercer au moment jugé opportun, en coordination avec les fédérations du secteur public CSN réunies en CCSPP*, en tenant compte de la conjoncture de la négociation et de la situation sanitaire. »

*CCSPP: Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN

Noémi Roy propose et Antonin Xavier-Fournier appuie. Adoptée à la majorité (77%).



Recommandation sur le ralliement (ne peut être amendée)

Résolution 201.6

« Je mandate le SPECS-CSN (SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE SHERBROOKE – CSN) pour se rallier au mandat de grève obtenu par la majorité des syndicats concernés de la FNEEQ (Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec), selon les modalités applicables à la fédération. »

Noémie Darveau propose et Philippe Langlois appuie.

Adoptée à la majorité (89%).

7. Plan de mobilisation.

Questions et commentaires sur la proposition :

- Un membre pose une question au sujet du CPNC.
 - o L'exécutif explique le fonctionnement du CPNC.

Résolution 201.7

« Il est proposé que l'assemblée générale adopte le plan de mobilisation présenté par l'exécutif du SPECS-CSN. »

Josianne Fortin propose et Jean-François Fortier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Proposition de destruction des bulletins de vote.

Résolution 201.8

« Il est proposé d'autoriser le directeur des élections et de scrutin à détruire les bulletins de vote sept jours suivant la fin du vote, soit le jeudi 22 avril 2021. »

Jean-Thomas Courchesne propose et Louis Desmeules appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour est épuisé et le président d'assemblée suggère la levée à 21h26.

Résolution 201.9

« Il est proposé de lever l'assemblée. »
Josée Morais propose et Michel Gagné appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Yves Lafond, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente	Noémie Darveau, secrétaire

